



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le

19 MARS 2019

Monsieur Marc Reiter
1, Zanerknupp
L-9170 MERTZIG

N/Réf.: 92705 CD/mow

Monsieur,

En réponse à votre requête du 28 janvier 2019 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour la construction d'une piste de débardage sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de TANDEL: section BA de LANDSCHEID (In der Schlaken), sous le numéro 532/284, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Le chemin de débardage sera réalisé sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Tandel, section BA de Landscheid, sous le numéro 532/284, au lieu-dit « In der Schlaken », conformément à la demande et aux plans soumis.
2. Le tracé piqueté sera réceptionné en commun accord avec le requérant et le préposé de la nature et des forêts (M. André Jo, tél : 621 202 100) avant le commencement des travaux.
3. La largeur de la bande de roulement ne dépassera pas 3 m. L'assise du chemin aura une largeur maximale de 3,5 m sur une longueur de 170 m.
4. Le chemin aura un dévers vers l'aval de +/- 2%.
5. Les arbres longeant le nouveau tracé formant limite entre parcelles cadastrales ne devront pas être endommagés.
6. Le layon à réaliser sera réduit au strict nécessaire.
7. Toutes les mesures nécessaires seront prises pour éviter un quelconque dommage aux propriétés voisines.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole DIESCHBOURG

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de TANDEL